

**SECRÉTARIAT  
GÉNÉRAL DE la mer**

**Le port entrepreneur**

*Source : P. Verhoeven (univ. Anvers), « a review of port authority functions » 2010*

- Port conservateur : production d'infrastructures portuaires
- Port facilitateur : gestion de l'ensemble des connexions avec l'hinterland, politique commerciale, gestion domaniale
- Port entrepreneur : port facilitateur + développement d'espaces de production, conception et commercialisation de ces espaces.

Le port entrepreneur est un acteur du marché et pas seulement un opérateur technique.

Exemple : prise en charge de prestations ferroviaires, régulation des services portuaires, accueil de start up, prestations touristiques ...

Suppose une évolution de la gouvernance.

Le modèle le plus courant : port facilitateur. Evolution vers le port entrepreneur, notamment ports industriels.

# **Domanialité portuaire et dragage**

Ordonnance du 17 avril 2017 : publicité et sélection des demandeurs d'AOT sur le domaine public portuaire.

Objectif : éviter les phénomènes de rente (directive UE).

Craintes des collectivités : créer une incertitude forte chez les entreprises installées sur le domaine portuaire, définir les méthodes de sélection.

→ Le comité France maritime (formation nautisme et plaisance) va créer des lignes directrices qui seront proposées aux gestionnaires de port.

*Art 85 loi sur l'économie bleue : « A partir du **1er janvier 2025**, le **rejet en mer** des sédiments et résidus de dragage **pollués est interdit**. Une **filière de traitement** des sédiments et résidus et de récupération des **macro-déchets** associés est mise en place. Les **seuils** au-delà desquels les sédiments et résidus ne peuvent être immergés sont **définis par voie réglementaire**. »*

Choix du bureau d'étude chargé de proposer les seuils réglementaires : avril 2019

Problème : traitement des sédiments > seuils

# **Transition énergétique et environnementale**

Electrification de certains navires, places à quai réservées

→ débat LOM

→ statut du fournisseur d'électricité

→ Question des paquebots à quai

GNL

→ mesures fiscales

→ Créer une filière d'approvisionnement

Lutte contre le rejet des plastiques en mer

Régulation du mouillage

Ecologie industrielle



Déplacements intra portuaires

Amélioration de l'isolation des bâtiments

Recyclage des navires (filiale REP : responsabilité élargie du producteur), financement DAFN (droit annuel de francisation des navires).

# **Stratégie nationale portuaire**

Une commande du dernier comité interministériel de la mer  
(novembre 2018)

Grands ports maritimes, ports industriels décentralisés, ports de  
Strasbourg et Paris.

Un travail en cours sous la conduite du ministère des transports.

Les thèmes discutés avec les collectivités et les filières  
professionnelles :

- Compétitivité
- Transition écologique
- Transition numérique
- Infrastructures et logistique
- Gouvernance
- Emploi et formation
- Innovation, prospective

Document sera présenté au CI mer de novembre 2019 pour validation. Comité stratégique chargé du suivi.



merci pour  
votre attention